

Stratégie Réseau vivant



Février 2026

www.pully.ch/reseauvivant
due@pully.ch
021 721 37 00

Stratégie Réseau vivant

Pleinement consciente des enjeux actuels primordiaux en matière d'environnement et de climat, la Municipalité de Pully présente sa stratégie pour maintenir et développer la biodiversité et la qualité de vie sur son territoire.

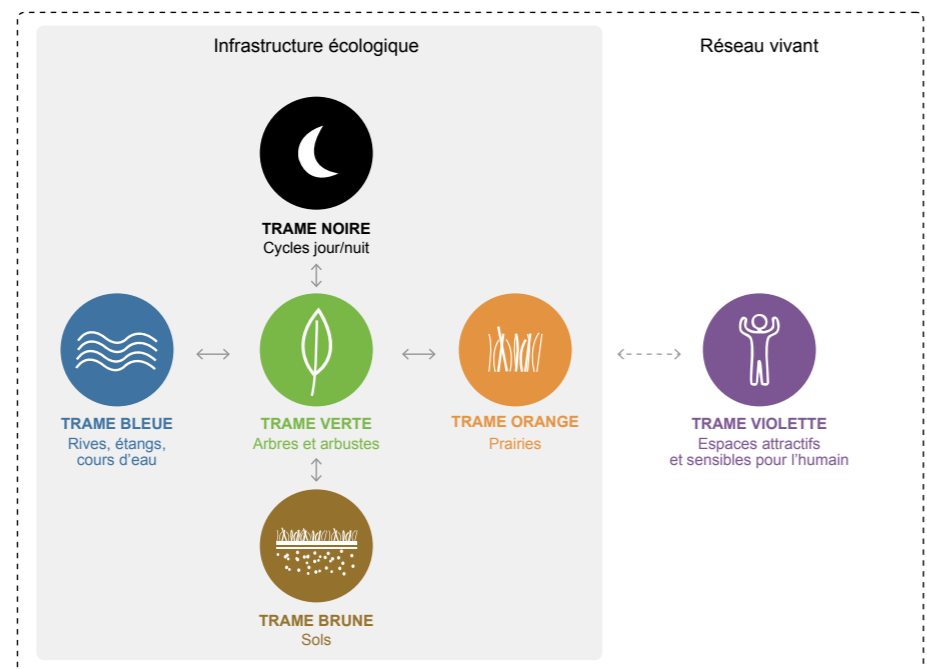
La dénomination stratégie « Réseau vivant », fait volontairement référence aux autres types de réseaux — eau, gaz, électricité, etc. — car le vivant est tout aussi nécessaire aux activités de la ville et même indispensable au maintien de la qualité de vie et de la robustesse du territoire à moyen terme.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessitera l'implication d'une grande partie de l'Administration communale ainsi que des acteurs privés présents sur le territoire.

Qu'est-ce que le « Réseau vivant » ?

La biodiversité est généralement thématisée par le biais de l'infrastructure écologique, composée de 5 trames principales. En milieu urbain, il est essentiel que l'humain trouve sa place dans cette infrastructure. C'est pourquoi dans sa stratégie, la Ville de Pully a travaillé à intégrer l'humain à cette infrastructure écologique en ajoutant une trame violette représentant ses besoins spécifiques.

Ce nouveau réseau vise à maintenir et développer les 6 trames du vivant pour maximiser leurs bénéfices écosystémiques, si utiles à la qualité de vie.



Diagnostic et objectifs

L'objectif supérieur de cette stratégie Réseau vivant est de **conserver et renforcer les ressources naturelles** du territoire pulliéran afin de **garantir les services écosystémiques** qu'elles délivrent à long terme.

Il débouche sur 3 objectifs généraux qui sont :

1. **Maintenir et préserver** les valeurs naturelles existantes **dans les aires centrales**, les hauts lieux et les lieux sensibles pour la biodiversité en y assurant une gestion adaptée.
2. **Promouvoir** les milieux naturels et les espèces caractéristiques de la commune en ciblant les corridors écologiques reconnus ainsi que **les zones déficitaires**.
3. **Aménager** une ville résiliente et habitable, en priorité sur les **lieux sensibles** selon l'Office fédéral de l'environnement et sur **les espaces attractifs pour la population**.

Ces objectifs généraux sont déclinés en **22 objectifs, spécifiques** à chaque trame, qui répondent aux lacunes relevées lors du volet diagnostic de l'étude.

Afin de permettre le développement du Réseau vivant, chacun de ces objectifs se déclinera en mesures opérationnelles, portées par les différents services de l'Administration.

TRAME VERTE Arbres et arbustes

DIAGNOSTIC

Une trame verte qui peut s'appuyer sur un large massif forestier et des cordons riverains de la Vuachère et de la Paudèze en partie fonctionnels.

Un tissu arboré dans l'espace bâti trop dispersé, manquant d'éléments linéaires continus et structurellement diversifiés pour garantir la perméabilité du territoire.

OBJECTIFS

- 1 Constituer des réserves forestières et/ou des îlots de sénescence.
- 2 Entretenir les biotopes forestiers et les lisières au moins une fois tous les 4 ans.
- 3 Promouvoir une sylviculture visant à une réduction de l'enrésinement artificiel et à une adaptation aux changements climatiques.
- 4 Viser 25%* de couverture de canopée (à 3 mètres de haut), dans l'espace bâti, d'ici 2055.
- 5 Diversifier les strates végétales en lien avec l'arborisation.
- 6 Réduire les risques de perte de canopée liés à des facteurs environnementaux, au sein du patrimoine boisé sur le territoire communal.
- 7 Consolider la trame verte aux Monts-de-Pully.

* Objectif partiel à 30 ans. L'objectif final de 30% sera atteint par la croissance des arbres plantés.

TRAME BLEUE Rives, étangs, cours d'eau

DIAGNOSTIC

Une trame bleue rendue discontinue par l'artificialisation et la mise sous terre des cours d'eau et l'artificialisation extrême des rives lacustres.

Les embouchures charnières de cette trame bleue sans fonctionnalité.

OBJECTIFS

- 1 Revitaliser les cours d'eau bordant le territoire communal, là où les bienfaits pour le fonctionnement écologique des milieux sont les plus élevés.
- 2 Évaluer le potentiel d'une remise à ciel ouvert des cours d'eau canalisés sur le territoire communal.
- 3 Revitaliser les rives du lac, là où les bienfaits pour le fonctionnement écologique des milieux sont les plus élevés.
- 4 Atteindre au minimum 4 plans d'eau d'au moins 50 m² par km², sur le territoire communal, d'ici 2055.
- 5 Tenir compte et protéger le territoire communal contre les aléas de ruissellement.

TRAME ORANGE Prairies

DIAGNOSTIC

Une trame orange non fonctionnelle et extrêmement fragmentée en raison de la faible densité de milieux de qualité dans l'espace bâti et agricole.

OBJECTIFS

- 1 Instaurer une fauche échelonnée des herbages et lutter contre les néophytes envahissantes.
- 2 Viser au minimum une surface rudérale ou une prairie maigre de 40 m² là où les bienfaits pour le fonctionnement écologique des milieux sont les plus élevés, d'ici 2055.
- 3 Mettre en place un entretien différencié des herbages (y compris vignoble et zone agricole).
- 4 Généraliser la végétalisation des toitures plates extensives favorisant la biodiversité, y compris pour les toitures équipées de panneaux PV.

TRAME BRUNE Sols

DIAGNOSTIC

Une trame brune actuellement conforme à l'objectif des 50 %, même en zone urbaine.

Une pleine terre sous pression du fait du développement de l'immobilier et des infrastructures.

OBJECTIFS

- 1 Garantir au minimum un taux de 50% de pleine terre, lors de développement de projets sur des parcelles en mains privées ou communales.
- 2 Encourager la désimperméabilisation des surfaces ayant le meilleur potentiel (selon le diagnostic) sur les parcelles sous gestion communale.
- 3 Réduire drastiquement l'usage des produits phytosanitaires pour tous les espaces publics et les surfaces agricoles ou viticoles sous gestion communale.

TRAME NOIRE Cycles jour/nuit

DIAGNOSTIC

Une trame noire à améliorer ponctuellement, en particulier dans les lieux sensibles pour les milieux naturels dignes de protection.

OBJECTIF

Optimiser/rectifier l'éclairage public et privé de sorte à réduire les impacts négatifs sur la biodiversité.

TRAME VIOLETTE Espaces attractifs et sensibles pour l'humain

DIAGNOSTIC

Une trame violette peu homogène en termes de qualité sur les aménagements extérieurs du territoire.

Une gestion et un entretien des espaces attractifs souvent trop intensifs.

OBJECTIFS

- 1 Mettre en œuvre les principes du 3-30-300* sur le territoire communal.
- 2 Adapter les espaces publics à l'évolution de la ville ainsi qu'aux changements climatiques.

* Le principe du 3-30-300, préconise le développement d'une ville où chaque habitant et habitante voit au moins 3 arbres de ses fenêtres, vit dans un quartier à 30% de canopée et peut accéder à un espace public boisé à maximum 300 mètres de son domicile. D'importants bénéfices sont démontrés pour la santé physique et mentale.

Déploiement de la stratégie

La Municipalité prévoit la mise en place de plusieurs mesures d'ici 2030.

Intégration dans le fonctionnement de l'Administration

Le développement du Réseau vivant nécessite un renforcement de la coordination interservices, en particulier entre les responsables des routes et des réseaux et ceux de l'aménagement des espaces publics et du territoire au sens large.

La Municipalité prévoit à ce titre une intégration de ce réseau dans les activités et pratiques des services concernés. Plusieurs mesures sont déjà planifiées :

Formation interservices « Racines et conduites »	2026
Révision du plan lumière	2026 - 2027
Consultations pour un jardin plus vivant	2027 et suivantes
Intégration du Réseau vivant dans les budgets annuels	2027 et suivantes
Labélisation « Ville Verte Suisse »	2027 - 2028

Développement de projets intégrant le Réseau vivant

Afin de matérialiser sans délai les intentions d'évolution de l'espace public au regard de ce nouveau réseau, la Municipalité a choisi de développer d'ici 2030, 4 projets pilotes, répartis sur l'ensemble du territoire.

Ces projets ont été choisis selon les critères suivants :

- chacun représente une typologie distincte du territoire ;
- tous permettent de développer au moins 3 trames du Réseau vivant ;
- tous sont en lien avec des projets connexes ou des échéances proches.

Site scolaire de Fontanettaz	2026 - 2027
Croisement Guisan – Somais – Déserte	2027 - 2028
Berges de Chamblandes	2028 - 2029
Monts-de-Pully – renaturation du Badaigue	2029 - 2030

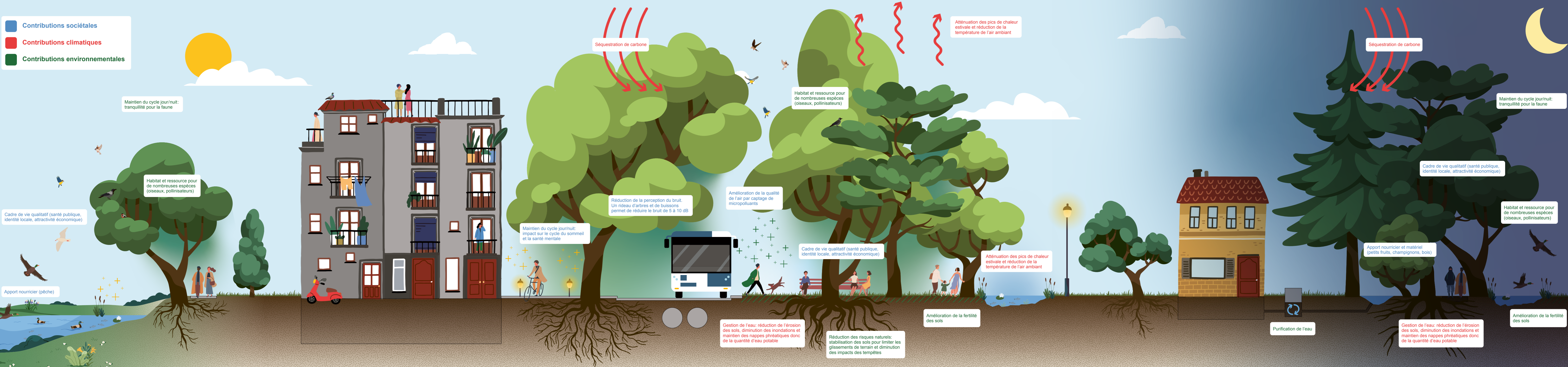
Soutien aux acteurs privés

Les acteurs privés détiennent plus de 60% du territoire pulliéran. Leur soutien est de ce fait indispensable pour la mise en place et le maintien d'un Réseau vivant efficient.

Consciente de l'importance majeure d'impliquer toutes les forces en action au niveau de la commune, la Municipalité souhaite développer certaines actions déjà existantes et mettre en place de nouvelles mesures de soutien au public.

Développement des subventions	2026 et suivantes
Création et diffusion de fiches outils	2026
Consultations pour un jardin plus vivant	2027 et suivantes

- Contributions sociétales
- Contributions climatiques
- Contributions environnementales



Cadre de vie qualitatif (santé publique, identité locale, attractivité économique)

Apport nourricier (pêche)

Maintien du cycle jour/nuit: tranquillité pour la faune

Habitat et ressource pour de nombreuses espèces (oiseaux, pollinisateurs)



Maintien du cycle jour/nuit: impact sur le cycle du sommeil et la santé mentale

Réduction de la perception du bruit. Un rideau d'arbres et de buissons permet de réduire le bruit de 5 à 10 dB

Séquestration de carbone



Amélioration de la qualité de l'air par captage de micropolluants

Cadre de vie qualitatif (santé publique, identité locale, attractivité économique)

Habitat et ressource pour de nombreuses espèces (oiseaux, pollinisateurs)

Amélioration de la fertilité des sols

Gestion de l'eau: réduction de l'érosion des sols, diminution des inondations et maintien des nappes phréatiques donc de la quantité d'eau potable

Réduction des risques naturels: stabilisation des sols pour limiter les glissements de terrain et diminution des impacts des tempêtes

Atténuation des pics de chaleur estivale et réduction de la température de l'air ambiant

Atténuation des pics de chaleur estivale et réduction de la température de l'air ambiant



Purification de l'eau

Apport nourricier et matériel (petits fruits, champignons, bois)

Séquestration de carbone

Cadre de vie qualitatif (santé publique, identité locale, attractivité économique)

Habitat et ressource pour de nombreuses espèces (oiseaux, pollinisateurs)

Amélioration de la fertilité des sols

Gestion de l'eau: réduction de l'érosion des sols, diminution des inondations et maintien des nappes phréatiques donc de la quantité d'eau potable

Maintien du cycle jour/nuit: tranquillité pour la faune